



Fédération de tir à l'arc du Québec
Assemblée générale annuelle
2012

Avis de convocation

Le 27 avril 2012

**Assemblée générale annuelle
Dimanche le 27 mai 2012 de 10h00 à 15h00
Salle Archipel du Stade Olympique
4545 Pierre-De Coubertin
Montréal**

Délégués des associations régionales et représentants de clubs reconnues sont convoqués, par la présente, à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de tir à l'arc du Québec qui se tiendra le 27 mai 2012 à l'endroit ci-haut mentionné.

Au cours de cette assemblée générale annuelle, les membres présents recevront le rapport d'activités et éliront les membres du conseil d'administration pour l'année 2012-2013. Le rapport financier vérifié sera déposé pour approbation. Les règlements généraux seront ratifiés (élimination de l'article 3.12.2).

Si vous désirez participer à cette assemblée, vous devez compléter et retourner le formulaire de présence, ci joint, avant le **11 mai 2012**.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour, le formulaire de présence et le bulletin de mise en candidature pour les administrateurs de la corporation ainsi qu'une copie de nos règlements généraux ratifiés.

N'oubliez pas que les formulaires doivent être dûment **signés** par les personnes autorisées.

Nous comptons sur votre participation.

Le secrétariat,

PJ: Ordre du jour de l'AGA 2012
Procès-verbal de l'AGA 2011
Bulletin de mise en candidature
Formulaire de présence



Fédération de tir à l'arc du Québec
Assemblée générale annuelle 2012

Ordre du jour

Dimanche le 27 mai 2012
Salle Archipel
Stade Olympique à Montréal
4545 Pierre-De Coubertin
De 10h00 à 15h00

Avant le début de l'AGA qui aura lieu à 13h00, nous vous invitons à deux séances d'information sur les deux sujets suivants:

10h00—Présentation sur l'assurance responsabilité civile —invitée Me Lise Charbonneau spécialiste en assurances

11h00— Dollaractif MC : une mise en marché novatrice et un potentiel de revenus pour le sport organisé — invité M Benoit Cyr— responsable du développement DIOBRI
Dollaractif MC propose un concept unique visant à donner une récompense monétaire à la population pour l'inciter à faire de l'activité physique. Grâce au partenariat établi entre dollaractif MC et Sports Québec, le milieu du sport organisé profitera d'une plateforme pour vendre ses services ainsi que ses produits et disposer de nouvelles sources de revenus.

Ordre du jour

1. 13h00 Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences;
3. Nomination du président et secrétaire d'assemblée;
4. Vérification de conformité de l'avis de convocation;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'an dernier;
7. Suivi sur le procès-verbal de l'an dernier;
8. Rapport des administrateurs;
 - Rapport du trésorier
 - Présentation et adoption du rapport financier 2011-2012;
 - Présentation du budget 2012-2013
11. Rapport du secrétariat permanent ;
12. Rapport du Président de la F.T.A.Q.
13. Ratification des changements aux règlements généraux.
14. Élections
 - Rapport du comité de mise en candidature (présentation des candidatures)
 - Nomination d'un président, secrétaire et scrutateurs d'élection;
 - Élection du Conseil d'administration 2012-2013;
15. Présentation du conseil d'administration 2012-2013;
16. Varia;
17. Levée de l'assemblée .

Candidats en élection :
Glenn Gudgeon, administrateur - Président
Céline Perreault, administrateur - Trésorier
Jeannot Robitaille, administrateur - directeur
Michel Menard, administrateur - directeur
Danielle Juteau, administrateur - directeur



Fédération de tir à l'arc du Québec
Assemblée générale annuelle 2012

**Bulletin de mise en candidature
au poste d'administrateur de la FTAQ**

Je, #membre
(nom en lettres moulées)
déclare avoir 18 ans et être membre de la Fédération de tir à l'arc depuis au moins 60
jours:

.....
(nom du club)

Je désire, par la présente, soumettre ma candidature au poste de dirigeant de la corpora-
tion de la Fédération de tir à l'arc du Québec Inc.

Poste convoité :

Expérience professionnelle ou sportive pertinente:

.....
.....
.....

.....
(Signature du candidat)

.....#..... #.....

.....#..... #.....

.....#.....
Nom du membre # membre

Le formulaire de mise en candidature doit être
signé par cinq (5) membres de la corporation.

Retournez ce formulaire à l'attention du comité de mise en candidature,
à l'adresse suivante:

F.T.A.Q. 4545 Pierre De-Coubertin C.P. 1000 Succ. M Montréal (Québec) H1V 3R2
Télécopieur : (514) 252-3165

Date limite de réception : 11 mai 2012, 23h59



Fédération de tir à l'arc du Québec
Assemblée générale annuelle 2012

Formulaire de présence (Club et ARTA)

Nom du club : _____

Nom du délégué : _____ # membre _____

Nom du substitut : _____ # membre _____

Signature du président ou du secrétaire du club

Nom de l'association régionale (ARTA) : _____

Nom des délégués et # membre: _____

Nom du substitut et # membre: _____

Notre association régionale regroupait _____ membres affiliés au 31 mars 2012, nous avons donc droit , selon l'article 2.7.1 des règlements généraux à _____ délégués à l'A.G.A.

Signature du président ou secrétaire de l'ARTA

Réservations pour la fin de semaine

Faites votre réservation et directement à l'hôtel de votre choix (voir liste d'hébergement suggérée).

(Si vous voulez que nous fassions les réservations pour vous, veuillez joindre votre chèque ou mandat de poste fait à l'ordre de la F.T.A.Q. et joindre votre formulaire de présence).

Je veux réserver _____(qt) chambre(s)(Occ. Simple ____/Occ. Double____)

Pour les hôtels Quality et Comfort Inn, lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ WFTAQ

Hébergement suggéré:

Quality Hôtel

8100, av Neuville, Anjou

Ou

Comfort Inn Boucherville

96, boul de Mortagne, Boucherville

Reservation 1-877-57HOTEL (1-877-574-6835)

Lors de la réservation, mentionnez le code de la FTAQ – WFTAQ

Veuillez remplir et retourner le formulaire **avant le 11 mai 2012** à

Fédération de tir à l'arc du Québec

4545, Pierre-De Coubertin

C.P. 1000 Succ. M Montréal (Québec) H1V 3R2 ou par télécopieur au (514) 252-3165



Fédération de tir à l'arc du Québec Assemblée générale annuelle 2012

Renseignements généraux

ASSAMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE—ARTICLE 2.1

2.1.1. L'assemblée générale annuelle de la corporation est tenue dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier de la corporation, aux endroits et date fixée par le conseil d'administration.

DÉLÉGUÉS—ARTICLE 2.5

2.5.1. Les ARTA et les clubs doivent faire parvenir au secrétariat la liste de leurs délégués au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2.7 MEMBRES VOTANTS

2.7.1. Composée des délégués des associations régionales à raison d'un (1) délégué par cinquante (50) membres individuels ou fraction de cinquante (50) membres individuels de l'association régionale membre de la corporation.

2.7.2. Des délégués des clubs membres de la corporation à raison d'un (1) délégué par club.

2.7.3. Les délégués doivent être membres individuels de la corporation.

2.7.4. Les délégués des associations régionales sont calculés selon les membres aux registres de la FTAQ entre le 1er avril et le 30 mars de l'année en cours. Cette période représente l'année financière de la FTAQ.

VOTE—ARTICLE 2.8

2.8.1. Chaque délégué a droit à un vote.

2.8.2. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

2.8.3. Le président d'assemblée n'a pas droit de vote.

2.8.4. Le vote se prend à main levée à moins que le vote secret ne soit demandé par le tiers (1/3) des membres présents ayant le droit de vote.

QUORUM—ARTICLE 2.9

2.9.1. Le quorum, à toute assemblée des membres, est composé des délégués présents .

POUVOIR DE L'A.G.A.—ARTICLE 2.10

2.10.1. Élire les administrateurs et dirigeants élus.

2.10.2. Recevoir les bilans et rapports financiers.

2.10.3. Ratifier les règlements généraux.

2.10.4. Nommer le vérificateur, le cas échéant.

MISE EN NOMINATION—ARTICLE 2.12

2.12.1 Soixante (60) jours avant la date prévue pour l'A.G.A., le C.A. nomme trois (3) personnes responsables de la mise en candidature pour les fins de l'élection.

2.12.2. Ce comité a pour fonction de vérifier l'éligibilité des candidats.

2.12.3. Le comité de mise en candidature doit faire part du résultat de ses vérifications au secrétariat dans les sept (7) jours qui suivent la fermeture des mises en candidature.

2.12.4. Advenant un nombre insuffisant de mise en candidature, par rapport aux postes à pourvoir, les candidats qui se seront prévalus de la procédure de mise en candidature seront élus par acclamation.

2.12.5. Les postes restés vacants pourront être comblés par des mises en candidatures, venant du plancher de la salle de l'AGA, appuyées par cinq (5) membres de la corporation.

2.12.6. Les postes restés vacants après ce processus seront comblés par le conseil d'administration en cours de mandat.